

COUR D'APPEL DE PARIS



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRÉTEIL

ACTIVITÉ **2022**

INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée, notamment durant le premier semestre, par la persistance de la crise sanitaire. Toutefois, et grâce à la mobilisation remarquable de l'ensemble des magistrats et fonctionnaires du tribunal judiciaire de Créteil, l'activité s'est maintenue à un niveau très élevé pour revenir à des chiffres comparables à ceux connus avant la crise, ainsi que le démontrent les données figurant dans cette plaquette. Ce fut un effort collectif d'ampleur qui mérite d'être salué avec force et qui s'est traduit par une diminution du nombre d'affaires civiles et pénales en cours.

2022 fut aussi une année riche en réformes et projets à mettre en œuvre et à suivre. Ainsi, de la constitution d'un comité de réflexion, associant tant le siège et le parquet que les fonctionnaires, sur l'ensemble de la chaîne pénale, avec la volonté de développer les alternatives aux poursuites et les procédures rapides, ou la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs ayant permis de réduire drastiquement le stock de décisions pénales en attente d'exécution. La lutte contre les violences conjugales, associant l'ensemble des services dans le cadre d'une véritable politique de juridiction, est, par ailleurs, demeurée une priorité.

Les réformes concernant l'hospitalisation sous contrainte et le contrôle des mesures d'isolement et de contention ont abouti à un renforcement de l'activité civile du juge des libertés et de la détention, saisi massivement de nouvelles requêtes. Le code de la justice pénale des mineurs a également trouvé toute sa place dans le paysage judiciaire grâce à l'investissement de tous les professionnels concernés.

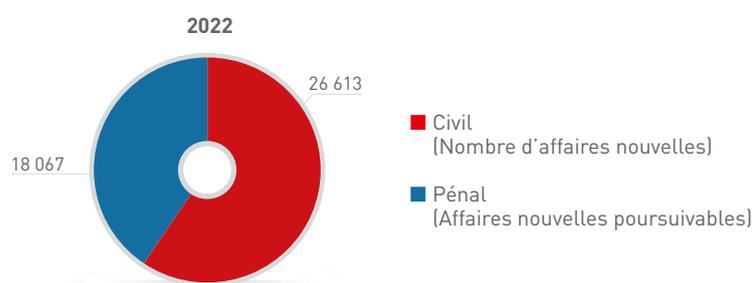
Le tribunal a, aussi, poursuivi ses actions de modernisation des outils de communication et de travail, au nombre desquels figure la procédure pénale numérique qui permettra de simplifier les tâches des personnels des juridictions et de faciliter les échanges avec les partenaires de celles-ci.

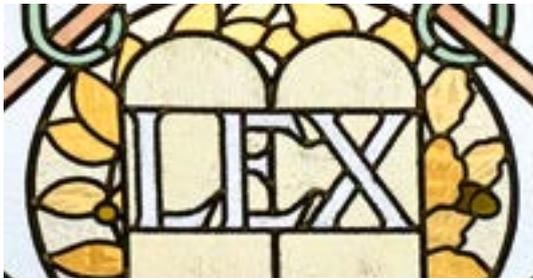
Enfin, l'année 2022 a continué à être rythmée par les grands travaux entamés en 2021 avec pour objectifs de moderniser la juridiction et de rationaliser la circulation en son sein. Ce projet d'ampleur, qui concerne l'ensemble des services, devrait aboutir, dès 2023, à la création de 4 nouvelles salles d'audiences.

2023 sera l'occasion de mener à terme ces projets et de relever les défis qui nous attendent, qu'il s'agisse des réformes de l'application des peines ou de l'implantation du système d'information de l'aide juridictionnelle, toujours avec le souci de construire une justice moderne, accessible et de qualité mais aussi de poursuivre les actions pour améliorer la qualité de vie au travail de tous ceux qui sont engagés à son service.

Les chefs de juridiction

RÉPARTITION
ACTIVITÉ CIVILE /
ACTIVITÉ PÉNALE

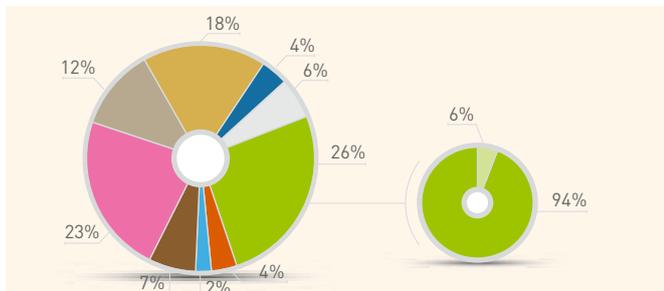
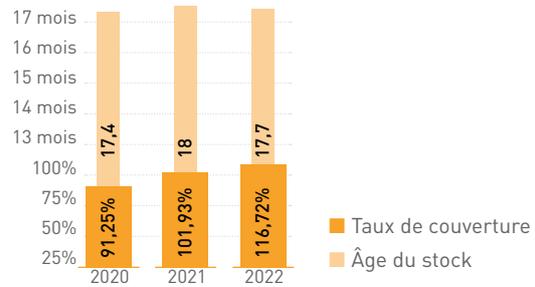
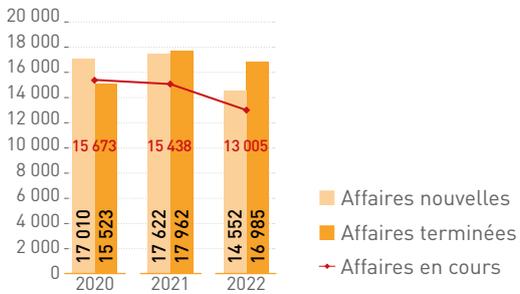




ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

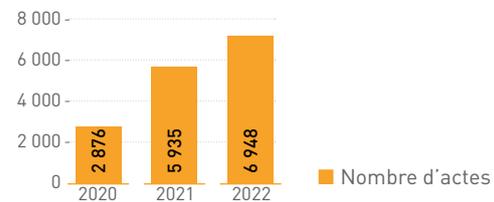


Structure du contentieux civil

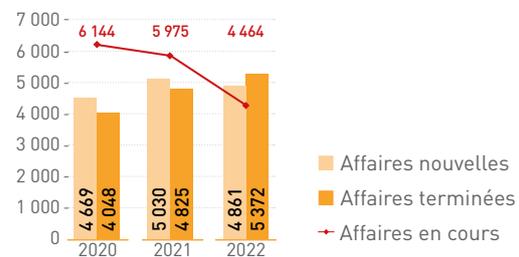
Affaires nouvelles 2022 (À compter du 1^{er} janvier 2022)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Juge de l'exécution et saisie immobilière
- Commission d'indemnisation des victimes (CIVI)
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- dont Étrangers
- dont Hospitalisation sous contrainte
- Contentieux social
- Autres

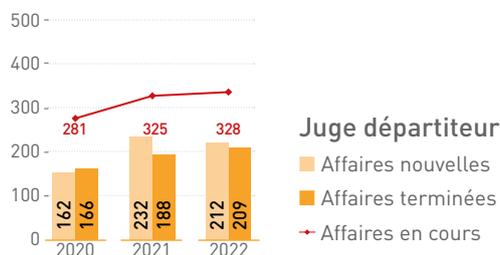
Actes de greffe



AFFAIRES FAMILIALES

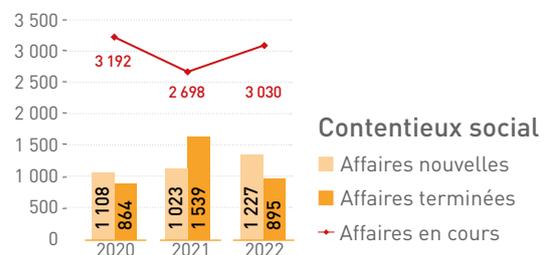


AFFAIRES SOCIALES



Juge départemental

- Affaires nouvelles
- Affaires terminées
- Affaires en cours



Contentieux social

- Affaires nouvelles
- Affaires terminées
- Affaires en cours

JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

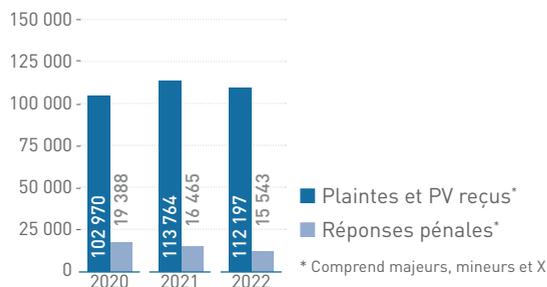
Décisions rendues

	Référés & requêtes	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2022	1 547	4 223	1 109	777	5 959	8 385	4 683	5 548
2021	1 622	7 811	829	975	7 689	7 698	8 341	6 798
2020	1 065	3 003	1 422	536	6 643	6 529	4 119	5 200

ACTIVITÉ PÉNALE



SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2022	81 065	16 618	5 625	85,67%
2021	86 375	16 110	5 501	87,71%
2020	75 249	17 466	6 146	87,71%

MODALITÉS DES POURSUITES



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2022	12 608	1 042	40
2021	11 065	760	40
2020	12 817	819	54

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2022	408	436
2021	432	380
2020	401	409

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2022	1 729	7 895	16
2021	2 359	6 687	17
2020	1 550	7 417	11

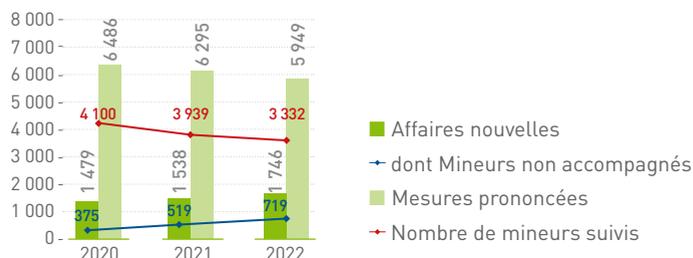
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont statut de la détention
2022	5 643	1 724
2021	5 535	1 754
2020	5 418	2 422

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



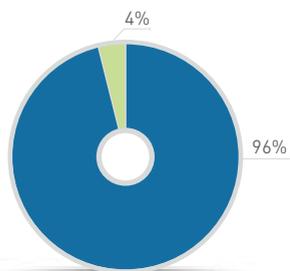
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2022	719
2021	476

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Nombre de mineurs déférés	Taux de réponse pénale
2022	2 853	1 449	879	714	91,5%
2021	3 495	3 040	1 155	814	95,4%
2020	4 273	2 767	1 220	961	91,5%

2022



Répartition des poursuites

- Convocations par officier de police judiciaire
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs
2022	1 087	665	1
2021	580	558	7
2020	494	689	3

Post-sententiel

	Juge des enfants
2022	117
2021	248
2020	257

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	2	31 494
Points d'accès aux droit	10	54 607
dont au PAD-BAJ (accès au droit et aide juridictionnelle)		3 037
Service d'accueil unique du justiciable		50 500

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision (jours)
2022	7 776	79
2021	6 398	121
2020	5 476	97

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	96	89,60
Magistrats du parquet	36	35
Fonctionnaires tribunal judiciaire	304	263,70
Fonctionnaires tribunaux de proximité	68	57,30
	Nombre	
Avocats	599	
Conciliateurs	34	